

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1797
14 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

**NOTE VERBALE DATÉE DU 8 SEPTEMBRE 2006, ADRESSÉE AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT
PAR LA MISSION PERMANENTE DU PÉROU, PAR LAQUELLE LE
GOUVERNEMENT PÉRUVIEN EXPRIME UNE RÉSERVE GÉNÉRALE
SUR LE TEXTE DE LA SECTION INTITULÉE «DÉSARMEMENT ET
SÉCURITÉ INTERNATIONALE», DU DOCUMENT FINAL DE LA RÉUNION
MINISTÉRIELLE DU BUREAU DE COORDINATION DU MOUVEMENT
DES PAYS NON ALIGNÉS, QUI S'EST TENUE À PUTRAJAYA (MALAISIE)
DU 27 AU 30 MAI 2006¹**

La Mission permanente du Pérou auprès des organismes internationaux ayant leur siège à Genève présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et a l'honneur de l'informer que le Pérou exprime une réserve générale touchant les chapitres et paragraphes du Document final de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à Putrajaya (Malaisie) les 29 et 30 mai 2006, qui ne concordent pas avec sa politique étrangère, en particulier en ce qui concerne la réforme institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies, la non-prolifération, le désarmement et la sécurité internationale, le terrorisme, la démocratie, les questions politiques régionales et sous-régionales, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La Mission permanente du Pérou auprès des organismes internationaux ayant leur siège à Genève serait obligée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence et distribué à tous les États membres de la Conférence ainsi qu'aux États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

Genève, le 8 septembre 2006

¹ Publié comme document de la Conférence du désarmement, daté du 30 juin 2006, sous la cote CD/1788.